

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE D'ASBESTOS

À une **séance extraordinaire** du Conseil municipal de la Ville d'Asbestos, tenue **lundi, le 15^e jour du mois de février 2016**, à la salle du Conseil de l'hôtel de ville d'Asbestos, à 19 h 30. Cette séance fut convoquée par avis écrit, donné et signifié en date du 11 février 2016. Sont présents à la séance :

- monsieur Hugues Grimard, maire (ABSENT)
- madame Nathalie Durocher, conseillère au poste numéro 1
- monsieur Alain Roy, conseiller au poste numéro 2
- madame Nicole Forgues, conseillère au poste numéro 4
- monsieur Jean Roy, conseiller au poste numéro 5
- monsieur Pierre Benoit, conseiller au poste numéro 6
- monsieur Georges-André Gagné, directeur général et greffier-suppléant

Tous les membres du Conseil présents forment quorum sous la présidence de monsieur Jean Roy, maire suppléant, il est donc procédé comme suit:

2016-050
VENTE POUR TAXES

CONSIDÉRANT que la trésorière, madame Manon Carrier, a dressé une liste des immeubles dont les taxes imposées demeurent impayées, en tout ou en partie, conformément à l'article 511 de la *Loi sur les cités et villes* ;

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil ont pris connaissance de la liste produite par la trésorière;

Il est proposé par le conseiller Serge Boislard, appuyé par la conseillère Nathalie Durocher et résolu d'ordonner à la greffière, Me Marie-Christine Fraser, de vendre pour défaut de paiement de taxes l'immeuble portant le matricule 9370-01-0968 situé sur le lot 4 078 697 (400, boulevard industriel).

QUE la vente se fasse à la salle du Conseil municipal (124, rue Greenshields) selon la procédure et les délais prévus dans la *Loi sur les cités et villes*.

Adoptée.

2016-051**ACQUISITION DE TERRAINS DANS LE SECTEUR TROIS-LACS**

CONSIDÉRANT l'entente de principe intervenue entre la Marie-France Filteau et Manon Filteau et la Ville d'Asbestos;

Il est proposé par la conseillère Nicole Forgues, appuyé par le conseiller Pierre Benoit que la Ville d'Asbestos acquière pour un montant de 1,00\$ par parcelle, les terrains constituant l'assiette des rues privées suivantes :

- Lot numéro 5 594 508 (30^e Avenue)
- Lot numéro 3 192 532 (accès à la 23^e Avenue)
- Lot numéro 3 192 534 (18^e Avenue)
- Lot numéro 3 192 537 (20^e Avenue)
- Lot 3 192 516 (21^e Avenue)
- Lot 3 192 533 (23^e Avenue)
- Lot numéro 3 563 933 (Descente poste de pompage rue Larochelle)
- Lot numéro 3 192 535 (Descente à la plage 18^e Avenue)
- Lot numéro 3 564 104 (accès à la 23^e Avenue)
- Lot numéro 3 563 912 (accès à la 23^e Avenue)
- Lot numéro 5 594 509 (accès à la 23^e Avenue)
- Lot numéro 3 192 530 (25^e Avenue)

QUE la Ville assumera le paiement des taxes municipales et scolaires impayées à la date de la signature du contrat de vente;

QUE les frais d'arpentage, les frais d'acte de vente et de sa publication au Bureau de la publicité des droits seront aux frais de la Ville;

QUE la Ville s'engage à nommer le parc de la pointe Filteau, Parc Filteau et y apposera un panneau d'identification et commémoratif relatant une partie de l'histoire des Trois-Lacs.

QUE le maire et la greffière soit autorisé à signer tous les documents relatif à la vente, les frais étant à la charge de la Ville d'Asbestos.

Adoptée.

2016-052**LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

Les sujets à l'ordre du jour de la séance extraordinaire ayant tous été discutés, il est proposé par le conseiller Nicole Forgues, appuyé et résolu qu'elle soit levée à 19h35.

Adoptée.

JEAN ROY, MAIRE SUPPLÉANT

**GEORGES-ANDRÉ GAGNÉ, DIRECTEUR GÉNÉRAL
ET GREFFIER-SUPPLÉANT**

/mcf